

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2535

présenté par
Mme Vichnievsky et M. Boudié

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« , sur demande ou non du fonctionnaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une mention qui n'apparaît pas utile.